

Un harem moderne : [suite]

Autor(en): **Delacambre, Maria de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **18 (1880)**

Heft 29

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

verains de l'Europe. On y lisait que le tambour-major du roi de Suède avait 6 pieds 9 pouces; celui du roi de Prusse, 6 pieds 11 pouces; celui de l'empereur de Russie, 7 pieds 5 pouces; et celui des gardes hongroises 9 pieds 3 pouces. La taille de ce dernier, disait l'auteur de la notice, et nous partageons entièrement son avis, rend probable ce que les chroniqueurs rapportent de la taille des Roland, des Renaud et autres paladins célèbres. »

Onna pedi que ne douré pas.

Tandi l'hivai passâ, que l'a fé tant frâi, lè pourrès dzeins ont mardjon gaillâ souffai, kâ s'on a rein dè bou po s'êtsâodâ pè clliâo cramenès, lâi fâ pas bio, et quand l'est qu'on est regregni, tot retreint et qu'on sè froulè dein sa tsemise, on a rein d'aquouet. Pè bonheu que lâi a onco cauquiès bravès dzeins qu'ont vretabliement pedi dâi pourro, kâ y'ein a tant d'autro qu'ont bouna ein-teinchon dâi moments que y'a, mâ cein ne douré pas.

Don on dzo dè stu l'hivai passâ, on monsu qu'à prâo mounia, mâ que n'attatsè tot parâi pas sè tsins avoué dâi saocessès, avâi du sailli et quand retorna à l'photo, l'étâi tot dzalâ : lè mans lâi débattiont, lè z'orolliès lâi pequâvont et battâi lo tambou avoué lè deints. Ein passeint dévânt 'na maison dè pourro iô y'avâi dâo papâi cassâ âi fenétrès et iô on oïessâi pliorâ dâi petits z'infants, l'eut portant pedi dè tot cein, kâ ye savâi que n'aviont rein dè bou, et arrevâ tsi li, ye dit à son vòlet dè lâo portâ on part dè dzévalès, et li eintrè dein son pâilo iô y'avâi on fornet ein quetala bon tsau et on grand fû à la tsemenâ. Ye trait sè solâ po mettrè dâi bounès bambouchès drobliâies; met onna granta roclore su sè z'haillons, s'étâi su on grand fauteuit qu'étâi dévânt lo fû et sè fâ apportâ dè l'édhie tsauda avoué dâo suero et dâo riquiqui et bintout ne cheinte pequa 'na brequa dè frâi. Adon criè son vòlet et lâi fâ :

- As-tou dza portâ clliâo dzévalès ?
- Na, noutron maîtrè, pas onco, mâ lâi vé.
- Eh bin ! laisse mè pî cein, se dit lo vilhiô rance, lo teimps coumeincè à sè retsâodâ; n'ia pas fauta dè lâi allâ.

L'amour des animaux.

C'est une bien belle chose que l'amour du prochain, surtout quand il s'étend à tous les êtres animés de la création; mais comme toute qualité poussée à l'excès, il devient franchement ridicule.

Le sentiment qui a fait établir la si célèbre et si utile *loi Grammont* a conduit certains bonzes de l'Indo-Chine à ne boire que de l'eau filtrée pour ne pas commettre le crime de tuer un être vivant.

Bien mieux, le père Huc, le célèbre missionnaire, a vu au Thibet des lamas bouddhistes, sortes de moines cloîtrés, s'abstenir de détruire la

vermine qui les dévorait, et cela par pure charité. Nous n'en sommes pas encore là en Europe; mais nous y viendrons bientôt; il existe déjà en Angleterre et en Allemagne une secte de végétariens, qui inscrit en tête de son *credo* l'obligation de ne pas manger de viande, et cela par application du principe : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. Pour les végétariens, manger un bifteck est un acte d'anthropophagie à peine déguisé.

C'est une bonne chose qu'un bifteck, malheureusement pour se le procurer, il est nécessaire d'abattre un bœuf. C'est un ami des bêtes, membre de la société protectrice des animaux de Bruxelles, qui a inventé le nouveau moyen d'exécuter ce sacrifice. Il consiste, comme on sait, à adapter au bœuf une sorte de masque portant un tube central dans lequel on introduit une cartouche de dynamite. L'animal tombe foudroyé. Il paraît que ce procédé est plus doux, moins brutal, que le vulgaire coup de massue. On est libre de le croire, les bœufs ne réclameront pas.

Mais comme la dynamite n'est pas une matière des plus commodes à manier, on ne peut s'empêcher de craindre que de temps en temps, un garçon d'abattoir maladroit, n'expérimente à ses dépens la puissance destructive de ce corps fulminant. — C'est une bien belle chose que l'amour des bêtes, mais cette passion conduit quelquefois les membres des sociétés protectrices à de bien singulières inventions.

Chaque dame turque a sa calfa, qu'on lui achète toute enfant et souvent de son âge; ce sont pour la plupart des petites filles des campagnes de Circassie, ou autres, que leurs parents vendent pour tant d'années, comme on louait autrefois des servantes en Europe. Le temps convenu terminé, la maîtresse doit la doter ou la marier, ce qui arrive souvent, si elle est laide, avec un des domestiques du Pacha; si elle est belle, elle est alors retenue et achetée toute jeune par la mère d'un bey qui en donne à la maîtresse un prix considérable. Les Turcs ne sont servis que par des hommes dans leur sèlamlick; jamais une femme de sa maison, même la plus humble négresse, ne paraît devant des étrangers et même des membres de la famille. L'interdiction des femmes est rigoureusement observée et jamais, danseuse ou musicienne musulmane, ne parut à un des divertissements donnés dans un sèlamlick. Elles dansent et chantent au harem; seulement devant les femmes et le maître du logis, s'il est seul, et que, de leur côté ses dames n'aient pas de missafirs (1), car dès qu'une visite arrive (ce qui ne manque pas un jour de survenir dans les grands harems), la rigoureuse obligation de cacher son visage aux hommes est si bien observée, que des femmes turques surprises la nuit par un incendie, sortirent nues du palais le visage seulement enveloppé dans un fichu, ou ce qu'elles purent saisir au hasard. Des marins les enlevèrent ainsi et les portèrent avec d'autres dames dans les barques de sauvetage. C'était lors du grand incendie du palais antique de la Corne d'or, l'ancien sérail où périrent tant de femmes. J'étais un jour dans le harem d'un jeune prince et causais avec sa jolie hanoum, lorsque le frère du prince, chambellan de Sa Majesté, entra me saluer; sa belle-sœur posa vivement le mouchoir qu'elle tenait en main sur le côté de sa tête, pour qu'il ne vit pas son

(1) Visites

visage. Cela se fait toujours ainsi, quand le hasard fait pénétrer un homme dans le harem.

A un grand *Duune* où je fus invitée, des musiciens passèrent d'un salon à l'autre et toutes les femmes mirent aussitôt leur mouchoir ou un coin de leur anthuré devant leur figure. Le père, le frère et le mari sont les seuls hommes auxquels une femme turque peut parler sans voile. Et cependant les yachemacks ou voiles qu'elles portent sont si clairs, que les hommes voient parfaitement leurs traits, dans les promenades, soit qu'elles marchent, voguent dans les caïques ou se promènent en voiture : on dirait que la coquetterie seule les leur fait conserver, car nulle mode ne peut donner une idée du charme que ce voile donne au visage.

A propos d'incendies, il faut compter parmi les causes fréquentes, les lampes au pétrole dont on fait usage partout ; les cigarettes, jetées sans prudence ; car — tous fument : femmes, enfants, servantes ; — et enfin les mangals, grands vases de cuivre qu'on emplît de charbons allumés, seul moyen de se chauffer l'hiver, et que l'on transporte partout, sans s'occuper des étincelles. La demeure turque (c'est-à-dire soixante sur cent), est bâtie en planches minces, clouées entre elles, pour les épaissir et permettre de mettre également la couche de plâtre ; on fait un mortier de paille coupée et de terre ; puis on recouvre de petites lattes ; on ne construirait pas mieux un bûcher. Aussi dans ces conacs ne voit-on nul meuble de luxe, aucun tableau de prix ou objet d'art ; les diamants, l'argenterie se mettent dans un grand coffre de fer à l'abri de l'incendie. Que j'en ai vues brûler de maisons et de rues entières ! Il faut dix minutes pour qu'une demeure turque envahie par le feu, soit perdue ; aussi, quand on crie le feu ! on se sauve sans s'habiller, sans rien emporter ; et si le feu est au bout de la rue, on se sauve encore n'emportant que son trésor, car avant que les secours arrivent, la demeure sera envahie par les flammes.

On doit admirer chez les Turcs de grandes vertus qui, hélas ! se perdent un peu parmi nous : d'abord la calme raison, la piété et la charité, ainsi qu'un grand respect filial. Quoique les Turcs ne vivent pas très vieux, cela tient peut-être à ce qu'ils sont hommes trop vite et mariés trop tôt, la vieillesse est chez eux vénérée. Les femmes aussi ont beaucoup d'égards pour les personnes âgées. Elles gardent dans les harems un grand décorum envers elles. Ainsi, dès qu'une jeune fille entre, si la hanoum sa mère est seule ou si elle a des visiteuses, même du plus haut rang, la jeune musulmane, sans regarder ni saluer personne, s'avance vers sa mère et baise avec respect le bas de sa robe, puis elle vient saluer les étrangères. La hiérarchie est très observée. Chaque dame passe, suivant son rang et son âge, et reçoit les hommages de ses parentes ou subalternes : c'est la seule consolation de la vieille femme. Elle a l'hommage vénéré de ses fils ; et celles qui n'ont pas d'enfants ont encore la joie de la raideur du rang et le bonheur de se voir consulter comme un oracle. C'est une consolation pour ces pauvres beautés dont le règne passe si vite.

Bonne MARIA DELCAMBRE.

Quelques jours après la révolution de février, M. de Lamartine reçut à l'Hôtel-de-Ville une députation des femmes de la Halle aux poissons, femmes aux allures farouches et généralement fort laides.

La bande avait envahi le cabinet de Lamartine. Il se présente à elles et les interroge.

« Citoyen, répond l'une d'elles, les femmes de la Halle ont tenu à t'envoyer une députation pour t'exprimer toute l'admiration que tu leur inspires. Nous sommes cinquante ici, et, au nom de toutes les autres, nous avons mission de t'embrasser.

« Elles n'étaient pas belles, disait plus tard Lamartine en se rappelant ce souvenir de sa vie politique. Se laisser embrasser, c'était dur. »

Alors le poète eut une de ces inspirations comme lui seul savait en avoir. Il s'avance vers elles et leur dit :

« Citoyennes, merci des sentiments que vous me témoignez. Mais, laissez-moi vous le dire, des patriotes telles que vous ne sont pas des femmes, ce sont des hommes. Entre hommes, on ne s'embrasse pas, on se tend la main. »

Et c'est ainsi que Lamartine évita cinquante accolades qui répugnaient à sa nature délicate.

Une bonne à tout faire se présente dans une maison pour entrer en service.

La bourgeoise :

— Avant tout, mon enfant, je désire savoir pourquoi vous avez été congédiée de votre dernière place ?

La bonne, d'un air piqué :

— Madame est bien curieuse.... Est-ce que je demande à madame pourquoi sa dernière bonne n'a pas pu rester chez elle ?...

On lit dans un journal du Valais :

« Un paysan vendit huit livres de beurre à un boulanger. Celui-ci ne se fiant pas complètement à la déclaration de son marchand, pesa ensuite l'objet qu'il venait d'acheter, et trouva qu'il manquait $\frac{3}{4}$ de livre sur le poids indiqué. Aussitôt il dénonça aux tribunaux l'individu qui avait voulu le tromper. Le paysan, cité devant le magistrat pour rendre compte de sa conduite déloyale, répondit comme suit : « N'ayant pas de balance à la maison, j'ai pesé le beurre avec huit livres de pain que je venais d'acheter du même boulanger qui a acheté mon beurre. Je ne sais pas si le poids du boulanger était juste, mais ce que je puis affirmer en conscience, c'est que les deux plateaux se balançaient exactement. Si l'on ne veut ajouter foi à ma parole, j'apporterai les miches de pain, qui se trouvent encore intactes chez moi. »

Lo bourisque à la fordzo.

Ai-vo jamé vu ferrâ on tséva ? Vo sédè que quand lè pî sont envouâ, que lè fai sont posâ et lè elliou sont pliantâ, ye faut bailli on coup de linma su la botte po pas que le dépassâi lo boo dâo fai et po lè elliou qu'ont étâ rivâ. Po cein on met lo pî dâo tséva su cein qu'on lâi dit lo boc, que l'est on espèce d'affère qu'est fé avoué on bocon dè bou d'on pî et demi dè long, épais coumeint onna botollie d'on pot et qu'a dué piautès à n'on bet, qu'on derâi 'na bête que n'a min dè tsambès derrâi.

On dzo qu'on ferravè on bourisquo à 'na fordze que sè trovavè drâi dézo l'écoula, lè z'einfants qu'étiot saillâi, vouâtivont, et quand lo martsau mette lo pî dè l'âno su lo boc, po lemâ, ion dè cliâo bouébo, qu'avâi reçu dâi talotsès dâo régent,